

ASSISES DE 2013, GRENOBLE

## ***Le GENEPI par-delà les océans***

*La présence associative du GENEPI dans les territoires ultra marins*

*Thème présenté par des bénévoles ayant participé à un projet de Vacances à l'Ombre en août 2012 en Guadeloupe et débattu au cours des Assises nationales de Grenoble, les 23 et 24 mars 2013.*

*Position préparée par des bénévoles ayant participé à l'atelier des Assises et adoptée par l'Assemblée Générale du 08 juin 2013.*

### **LA QUESTION CARCERALE EN OUTRE-MER**

L'OIP et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté sont actuellement très actifs en Outre-mer. Cela semble être le signe d'une prise de conscience et de l'intégration de ces territoires dans une grande question de société, à savoir le respect de la dignité dans les prisons françaises.

### **VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE**

Aujourd'hui, la situation des prisons d'outre-mer devient ainsi de plus en plus visible. Les conditions de détention y sont particulièrement alarmantes, même les nouveaux établissements sont rapidement dégradés, et que dire des prisons bien plus anciennes. Suite à de nombreux recours contre l'Etat, l'Etat français a ainsi été condamné à plusieurs reprises.

De ce coup de projecteur bien longtemps attendu résulte la nécessité de ne pas demeurer plus longtemps ignorants. Le GENEPI en 37 ans d'existence commence tout juste, lui aussi, à s'interroger sur cette réalité. Cette absence de positionnement et de réflexion ne peut perdurer, et les recherches et débats menés depuis peu doivent se poursuivre. Nous sommes restés trop longtemps un groupement métropolitain tout en nous prétendant national, il est temps de changer cela.

La présence du GENEPI en Outre-mer nous apparaît comme une nécessité face à la désertification des associations et le peu d'actions menées sur place. Les populations locales semblent souffrir d'un certain manque d'informations sur ces questions. Il est urgent d'investir ces prisons en termes de savoirs afin qu'elles ne restent plus le lieu de tous les préjugés, où le prisonnier n'est que synonyme de dangerosité. L'existence d'associations locales qui se saisissent de ces questions et informent l'ensemble de la société civile peut être la clé du décloisonnement des institutions carcérales. Le GENEPI métropolitain devrait alors soutenir et aider au développement de groupes locaux. Sa réflexion doit être effectivement nationale et non plus uniquement métropolitaine.

### **ORIENTATIONS CONCRETES**

Le GENEPI doit intégrer l'Outre-mer à ses formations, ses réflexions et sa communication par le biais de ses week-ends de formation, du Passe murailles et des ISP.

Les Assises de Grenoble ont sans doute permis une véritable prise de conscience associative sur la question. Avant même de se focaliser sur des réalisations concrètes dans les territoires ultra marins, le GENEPI se doit d'intégrer dans sa réflexion et donc dans ses formations, l'idée que l'envergure nationale de l'association implique

de se questionner sans cesse sur la problématique carcérale en Outre-mer et sur les évolutions qu'elle connaît. Et ce au même titre que les événements métropolitains.

Les faits qui se déroulent en Outre-mer font rarement les grands titres de la presse nationale et demeurent bien trop souvent ignorés. Le GENEPI doit faire l'effort de s'informer sur ce qu'il se passe au quotidien dans les prisons ultra-marines. C'est là l'occasion de nouer des liens solides avec les acteurs locaux : institutionnels ou associatifs, afin de ne plus rester indifférent aux réalités sociales et carcérales de ces territoires.

Le GENEPI dispose aujourd'hui de la possibilité de concrétiser l'échange et le lien avec les territoires ultra marins.

Nos outils de communication interne doivent être sans cesse améliorés car ils sont le garant d'un échange pérenne avec d'éventuels bénévoles ultra marins. Dans une démarche inter-associative, le GENEPI peut ainsi s'inspirer des pratiques d'associations présentes en Outre-mer et dont le siège local se trouve en métropole, telles la CIMADE ou l'ANVP.

Le site internet est actuellement en chantier : le GENEPI doit y intégrer des plateformes qui permettraient à ses bénévoles d'être instantanément informés des évolutions de la réflexion et des positions du GENEPI. Les habitants de l'Outre-mer ont su développer cette habitude de communiquer avec la métropole en dépit de l'éloignement géographique. Le GENEPI entend s'inspirer de ces pratiques et savoirs-faires pour mettre en place s'il le faut de nouveaux outils de communication interne.

Le GENEPI doit favoriser les liens avec les institutions, les universités et étudiants locaux, notamment par l'intermédiaire de Génépistes originaires d'Outre-mer. Le GENEPI s'engage à rendre visible l'Outre-mer en métropole autant qu'à se rendre visible en Outre-mer.

Afin que ces efforts de lucidité ne cessent pas, il s'agira pour le bureau national d'être porteur de cette prise de conscience autant qu'il l'est aujourd'hui sur toutes les grandes thématiques carcérales.

La question du financement des groupes ultra marins a pu servir d'argumentaire contre l'implantation de groupes locaux en Outre-mer. Ces nouveaux pôles associatifs auraient été perçus comme un gouffre financier. Or ces territoires fonctionnent institutionnellement de la même manière que les départements métropolitains. Les conseils régionaux et généraux sont prêts à financer des projets associatifs et les bénévoles sur place pourraient mener à bien ces recherches de financement. Le GENEPI doit donc soutenir et guider les éventuelles démarches entreprises.

Il revient aux groupes locaux et aux bénévoles intéressés, en lien avec les instances nationales de l'association, de s'assurer de la pérennité et de la stabilité des liens qui s'engageront avec les communautés ultra marines. La situation des institutions carcérales d'Outre-mer et des personnes qui y sont enfermées doit être abordée lors des formations nationales, régionales et locales, ainsi qu'au cours de nos actions d'information et de sensibilisation du public. Ainsi le GENEPI demeurera informé des problématiques carcérales ultra-marines.

La commission vie associative du CA doit être vigilante quant aux modifications concrètes qui pourraient intervenir suite à des actions locales, et faire en sorte que ces initiatives soient en accord avec les statuts et le règlement de l'association.

Si d'aventures des groupes locaux ultra marins venaient à voir le jour, la présence d'un délégué régional en charge de ces territoires sera nécessaire. Son absence actuelle ne doit en aucun cas bloquer les tentatives et réalisations qui pourraient se mettre en place.